

Le tribunal de commerce de Limoges a placé Eveha, leader privé d'archéologie préventive dont le siège social est basé dans cette ville, en redressement judiciaire avec une période d'observation courant jusqu'au 21 mars. La société rencontre des difficultés financières qu'elle explique être liées à une concurrence déloyale de l'Inrap.

Archéologie

Privé et public se disputent les fouilles

Par Fatima Azzoug

L'antagonisme entre l'opérateur privé Eveha et l'établissement public Inrap ne date pas d'hier, le premier reprochant l'effondrement des prix du marché depuis plusieurs années suite à un «dumping» du second.

Une situation qui, comme l'explique Benoît Oliveau pour la CNT-CCS Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), est liée à une spirale déflationniste du prix des fouilles alimentée par une concurrence effrénée entre opérateurs depuis 2012, date à laquelle le marché a commencé à se contracter. «Eveha n'est pas la première entreprise d'archéologie à avoir des difficultés. Depuis 2014, nous en voyons tomber une par an. Ce fut d'abord ArchéoLoire, puis AFT-Archéologie et enfin Chronoterre l'année dernière. Mais avec Eveha, c'est le plus gros opérateur privé d'archéologie préventive qui est en difficulté. Cela pose question sur la gestion et la fiabilité de l'entreprise bien sûr, mais surtout sur celle du marché des fouilles archéologiques au niveau national», estime le syndicaliste. Il ajoute : «La CNT-CCS exprime sa solidarité aux collègues de la société Eveha dans la situation où ils se trouvent actuellement. Situation malheureusement prévisible au vu de la crise profonde que traverse l'archéologie préventive depuis déjà plusieurs années». Le diagnostic est un monopole public partagé entre l'Inrap et les services archéologiques des collectivités territoriales. Le secteur des fouilles est ouvert à la concurrence depuis 2003, l'Inrap, établissement public, en a aussi la compétence. De 2004 à 2012, ce marché est resté en expansion grâce à la croissance du secteur des BTP, puis la crise de 2013 est arrivée.

Pendant la période d'avant crise, comme le souligne Benoît Oliveau, l'Inrap, opérateur national et historique, est resté contraint dans son développement, libérant des parts de marché sur l'activité fouilles à une quinzaine de sociétés privées dont Eveha. «La croissance d'Eveha a été remarquable de 2009 à 2012 passant de 2,75 M€ à 10,37 M€ de chiffre d'affaires, soit un taux de croissance de 390% alors que le taux moyen de l'ensemble des autres opérateurs privés pour la même période était de 149%. Cette diffé-



Lors d'une fouille réalisée par les personnels d'Eveha, place de la République à Limoges (Photo Archives L'Echo)

rence s'explique déjà à cette période par une certaine "agressivité tarifaire" d'Eveha». Un développement qui, selon le syndicaliste de la CNT, aurait été financé par le crédit impôt recherche (CIR) dont la société était alors la seule à bénéficier. Ce qui aurait précipité, selon lui, l'effondrement des prix du marché. «Le prix moyen des fouilles à l'hectare est passé de 368 000 € en 2009 à 226 000 € en 2012. Pour l'Inrap, pendant cette même période, le prix moyen

est resté stable autour de 300 000 €. En 2015 le rapport Faure alertait d'ailleurs sur cette "spirale déflationniste préoccupante pour la viabilité financière du sec-

teur"». Afin de préserver son activité, l'Inrap s'est depuis aligné sur ses concurrents et ce malgré des coûts de structure bien plus lourds du fait de son statut et de ses missions de service public. «L'Inrap a bien perçu des subventions d'Etat en tant qu'établissement public administratif, précise Benoît Oliveau, mais depuis cette année, ces aides devraient être remplacées par le CIR que l'institut est seulement autorisé à demander au même titre que les entreprises

Voyant venir les problèmes, l'Etat s'est engagé à plus de transparence en mettant en place, d'ici à mars 2018, une plateforme permettant à l'ensemble des opérateurs de fouilles d'accéder aux informations préalables dont disposent ceux du diagnostic, dans des délais comparables. L'Autorité a estimé que le système envisagé par l'Etat répondait à la préoccupation de concurrence. Or pour Jérôme Monteil, depuis rien n'a changé, pour preuve, «l'Inrap rafle plus de 50% des parts de marché. Alors soit l'établissement public est très bon, soit ses prix sont anormalement bas», ironise-t-il. Selon lui, l'Inrap ne respecte pas ses engagements, contrairement à ce qu'il s'était engagé à faire. Ce qui met en péril l'avenir d'Eveha, qui compte une douzaine d'agences en France et emploie 250 personnes, dont une cinquantaine à Limoges, mais également celui de la douzaine d'entreprises concurrentes. Il ajoute que la Cour des comptes épingle régulièrement l'Inrap pour sa mauvaise gestion. Il laisse donc le soin à l'Autorité de la concurrence de régler cette situation. En attendant, comme nous vous l'avons déjà signalé, l'Inrap a déposé un plainte devant le Tribunal correctionnel de Paris, contre le principal dirigeant d'Eveha pour diffamation publique suite à ses propos sur la supposée concurrence déloyale. L'audience est fixée au 23 janvier.

Une plainte déposée par l'Inrap pour diffamation

est resté stable autour de 300 000 €. En 2015 le rapport Faure alertait d'ailleurs sur cette "spirale déflationniste préoccupante pour la viabilité financière du sec-

privées». Une analyse évidemment totalement opposée à celle que fait Jérôme Monteil, directeur général d'Eveha. «Depuis la crise de

L'inquiétude des salariés d'Eveha

La situation est extrêmement préoccupante pour les salariés qui craignent pour leur emploi et leur avenir, particulièrement après avoir consenti de gros efforts sur les deux dernières années. Beaucoup d'entre eux ne se retrouvent pas dans la confrontation violente qui oppose les dirigeants de l'Inrap à ceux des opérateurs privés et craignent que cette "guerre" ne conduise à une remise en cause de l'archéologie préventive dans son ensemble. Pour les représentants du CE, la situation de l'archéologie préventive traverse une profonde crise, causée dans un premier temps par une baisse de l'activité de construction et d'aménagement public, qui a ensuite entraîné une baisse des prix, pratiquée par l'ensemble des opérateurs, pour maintenir ses archéologues occupés. «Cette baisse des prix a impacté la qualité scientifique de notre travail et, en entraînant des retards dans le versement des salaires et plus encore dans le remboursement des frais de déplacements, a conduit plusieurs d'entre nous dans des situations financières compliquées et un grand état de stress. A l'heure actuelle, la question n'est plus tellement de savoir qui a commencé cette "guerre des prix" mais de savoir comment en sortir, pour que tous les archéologues, ainsi que les non-archéologues qui rendent le travail possible (administratifs, logisticiens, informaticiens, correcteurs et médiateurs), puissent décemment vivre de leur métier, qui est aussi une passion» estiment-ils.